

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01653

Numéro SIREN : 852 359 314

Nom ou dénomination : 2H Design

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2022 sous le numéro de dépôt 256

## **2H DESIGN**

S.A.S au capital de 20 000,00 Euros  
Siège social : 9 Rue Gay Lussac  
67201 ECKBOLSHEIM  
RCS STRASBOURG 852 359 314

### **PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE** **A CARACTERE EXTRAORDINAIRE DU 29/10/2021**

Le 29/10/2021 à 11h00, la société MISE AU GREEN SAS, représentée par son président, la société SARL MMO, elle-même représentée par son gérant M. Patrick MOOCK ; l'associée unique et Présidente de la société 2H DESIGN, S.A.S au capital de 20 000,00 Euros,

#### **A pris la décision suivante :**

- Décision de poursuite d'activité ou de dissolution anticipée de la société suite au constat de la perte de plus de la moitié des capitaux propres en application de l'article L 225-248 du Nouveau Code de Commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associé unique décide de la poursuite de l'activité de la société conformément à l'article L 225-248 du Nouveau Code de Commerce.

Par ailleurs, il est rappelé que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui en cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

#### **L'associé unique et Président**

DocuSigned by:  
  
05C94C27F2154ED...